



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 31 octobre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 14/2022 de la Municipalité du 29 août 2022 relatif au projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et à son règlement ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

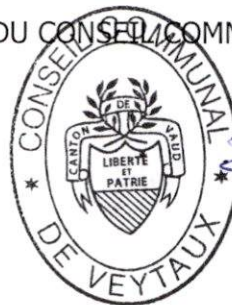
1. d'adopter le projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et son règlement, tels que présentés ;
2. d'adopter la délimitation des lisières forestières.

Ainsi délibéré en séance du lundi 31 octobre 2022.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :


V. Passera



Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida